



HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION DE BULLION
Route de Longchêne
78 830 BULLION
☎ 01.34.85.43.00.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) MARCHE PUBLIC A BONS DE COMMANDE

INSTALLATION DE GARDE-CORPS SUR LES TOITURE-TERRASSES

N° de Marché : 15T601

Maître d’Ouvrage : HPR de Bullion, Route de Longchêne, 78830 Bullion
Pouvoir adjudicateur : Madame Catherine PILLET, Directrice de l’HPR
Signataire du marché : Madame Catherine PILLET, Directrice de l’HPR
Comptable assignataire : Monsieur Marc GILLOT, Trésorerie de Saint Arnoult en Yvelines

Dates de la consultation

Date d’envoi à la publication de l’avis d’appel public à la concurrence : le 16 avril 2015

Date limite de remise des candidatures : le 29 mai 2015 à 17 h 00

Le présent Règlement de Consultation comporte 10 pages

SOMMAIRE

1	CARACTERISTIQUES DU MARCHE.....	- 1 -
2	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	- 1 -
2.1	- Type de procédure.....	- 1 -
2.2	- Maîtrise d'œuvre.....	- 1 -
2.3	- Mode de dévolution du marché.....	- 1 -
2.4	- Délais d'exécution.....	- 1 -
2.5	- Modification de détail au dossier de consultation.....	- 2 -
2.6	- Délai de validité des offres.....	- 2 -
2.7	- Validité du marché.....	- 2 -
2.8	- Principe d'exclusivité.....	- 2 -
2.9	- Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.....	- 2 -
2.9.1	- Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS).....	- 2 -
2.9.2	- Travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.....	- 3 -
3	PUBLICITE ET RETRAIT DES DOCUMENTS DE CONSULTATION.....	- 3 -
3.1	Modalités de publicité.....	- 3 -
3.2	Modalités de retrait des documents de consultation.....	- 3 -
4	CANDIDATURES ET OFFRES.....	- 3 -
5	ARTICLE 4 - COMPOSITION DU D.C.E ET PRÉSENTATION DES OFFRES.....	- 3 -
5.1	- Composition du dossier de consultation des entreprises.....	- 3 -
5.2	- Présentation des offres.....	- 4 -
5.2.1	- Pièces relatives à l'appréciation de la candidature.....	- 4 -
5.2.2	- Pièces permettant de déterminer l'offre la plus avantageuse.....	- 4 -
5.2.3	Options et variantes.....	- 4 -
5.2.1	Modalités de remise des offres.....	- 4 -
5.2.2	Attribution du marché.....	- 5 -
5.2.3	Jugement des offres.....	- 5 -
6	CLAUSES DE FINANCEMENT ET E SURETE.....	- 7 -
6.1	Cautionnement.....	- 7 -
6.2	Garantie.....	- 7 -
6.3	Avance forfaitaire ou facultative.....	- 7 -
7	ETABLISSEMENT ET PAIEMENT DES FACTURES.....	- 7 -
8	PRIX.....	- 8 -
9	Renseignements complémentaires.....	- 8 -
9.1	- Personnes à contacter.....	- 8 -
9.2	- Visite des lieux :.....	- 9 -

1 CARACTERISTIQUES DU MARCHE

La présente consultation a pour objet la:

fourniture et pose de garde-corps sur les toiture-terrasses non-sécurisées de l'HPR Bullion.

Les caractéristiques principales du marché sont indiquées dans le CCP.

2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Type de procédure

La procédure de consultation utilisée est la suivante : appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 59 du Code des Marchés Publics.

Le présent appel d'offres est conclu sous la forme d'un marché à bons de commande, mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum de 50 000 euros pour la durée du marché, passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

Les bons de commande sont établis par écrit et mentionnent précisément le contenu de la mission, la date de la commande, l'échéancier de la mission et toutes informations utiles au bon déroulement de la mission, sans que celle-ci ne puisse modifier le contenu du marché.

2.2 - Maîtrise d'œuvre

Sans Objet.

2.3 – Mode de dévolution du marché

Le présent marché est un marché à bon de commande, composé d'un seul lot.

2.4 - Délais d'exécution

Les stipulations relatives aux délais d'exécution sont fixées dans le CCAP et ne peuvent en aucun cas être changées.

2.5 - Modification de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.7 – Validité du marché

L'HPR étant situé dans un site classé au titre des Monuments Historiques, la validité du marché est conditionnée par la validation du dossier de déclaration préalable de travaux par les Architectes des Bâtiments de France.

2.8 – Principe d'exclusivité

En vertu de l'article 77-III du Code des Marchés Publics, l'acheteur public peut s'adresser à un autre prestataire pour un besoin occasionnel relatif à cette même mission, sans que le montant total de la prestation ne puisse dépasser 1% du montant total du présent marché.

2.9 - Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé des travailleurs

Le chantier est soumis aux dispositions de la loi n°93-1418 du 31 décembre 1993 concernant la sécurité et la protection de la santé des travailleurs, (et) du décret n°94-1159 du 26 décembre 1994 relatif à l'intégration de la sécurité et à l'organisation de la coordination modifié par le décret n°2003-68 du 24 janvier 2003.

Par ailleurs, il est rappelé que les travailleurs indépendants intervenant sur le chantier sont tenus de se soumettre aux prescriptions réglementaires résultant des décrets n°95-607 et n°95-608 du 6 mai 1995.

L'entrepreneur devra se soumettre aux prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité du décret n°92-158 du 20 février 1992, applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

2.9.1 - Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS)

Les entrepreneurs et leurs sous-traitants seront tenus notamment de remettre le PPSPS au coordonnateur.

2.9.2 - Travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure

En application du décret n°92-158 du 20 février 1992 susvisé, préalablement à l'exécution des travaux, l'entrepreneur se conformera aux obligations qui y sont prévues de manière à assurer la coordination générale des mesures de prévention fixées par le coordonnateur de sécurité.

3 PUBLICITE ET RETRAIT DES DOCUMENTS DE CONSULTATION

3.1 Modalités de publicité

L'avis d'appel public à la concurrence sera visible :

Sur le site internet du HPR de Bullion : <http://www.hpr-bullion.fr> (espace professionnel)

3.2 Modalités de retrait des documents de consultation

- Les documents de consultation sont à retirer auprès du standard de l'hôpital de Bullion, de 8h30 à 17h00 du lundi au vendredi,
- Ils peuvent être adressés par voie postale après en avoir formulé la demande auprès de Monsieur COPPÉ, architecte, Responsable du Service Travaux : 01.34.85.42.30

4 CANDIDATURES ET OFFRES

5 ARTICLE 4 - COMPOSITION DU D.C.E ET PRÉSENTATION DES OFFRES

5.1 - Composition du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque entrepreneur consulté.

Il se compose des pièces suivantes :

- le CCAP,
- le présent Règlement de Consultation (RC),
- le CCTP et les plans,
- l'Acte d'Engagement (DC3).

5.2 - Présentation des offres

Le dossier à remettre par les candidats devra être rédigé en français et comporter les pièces suivantes dûment datées et signées par la personne habilitée à représenter la société et revêtues du cachet de l'entreprise.

5.2.1 – Pièces relatives à l'appréciation de la candidature

- DC1 : « Lettre de candidature »,
- DC 2 : « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement »,
- note de présentation des compétences, des moyens et des références du candidat,
- chiffres d'affaires, relatifs au secteur d'activité auquel se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices,
- effectifs de la société ainsi qu'une copie des diplômes des intervenants,
- équipements techniques à disposition pour l'exécution de la prestation,
- liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années ou références acquises au cours des 5 dernières années pour des prestations de même nature que celles proposées avec indication du montant de ces prestations,
- qualifications professionnelles, certificats d'identité professionnelle
- DC 4 : Déclaration de sous traitance,
- déclaration sur l'honneur du ou des candidats (en cas de groupement), dûment datée et signée par le candidat, pour justifier:
 - o qu'il(s) a (ont) satisfait aux obligations fiscales et sociales;
 - o qu'il(s) n'a (ont) pas fait l'objet d'une interdiction de concourir.
 - o Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- certificat de visite dûment rempli.

5.2.2 – Pièces permettant de déterminer l'offre la plus avantageuse

- L'Acte d'Engagement (DC3) établi en un seul original, selon le modèle joint, renseigné et signé, accompagné du devis détaillé signé du candidat.
- une lettre d'approbation sans réserve de l'ensemble des clauses du CCTP, du CCAP et du Règlement de Consultation,
- un mémoire technique, justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.
- le planning prévisionnel d'exécution des travaux.

5.2.3 Options et variantes

L'organisation et la présentation de l'audit restent à la discrétion des candidats et des options ou variantes peuvent être proposées à condition qu'elles restent en conformité avec l'objet du marché.

5.2.1 Modalités de remise des offres

Les offres, sous double enveloppe cachetées, en un original, devront être remises contre récépissé à :

Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation de Bullion
Service Travaux
Route de Longchêne
78830 BULLION

- L'enveloppe cachetée sera libellée à l'adresse précédemment définie et mentionnera :

« Marché à Bon de Commande :
INSTALLATION DE GARDE-CORPS SUR LES TOITURE-TERRASSES
à l'Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation de Bullion
NE PAS OUVRIR ».

Les candidatures seront transmises de manière à parvenir au plus tard avant la date et l'heure limite fixée dans le présent document :

- soit par voie postale en recommandé avec avis de réception à la même adresse,
- soit par chronopost,
- soit remis en main propre contre récépissé à l'accueil de la même adresse de 8h30 à 17h00 du lundi au vendredi,

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, le Pouvoir Adjudicateur ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci avant ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les candidatures devront être remises au plus tard le 29 mai 2015 à 17h00.

5.2.2 Attribution du marché

Conformément à l'article 46 III du code des Marchés Publics, le marché ne peut être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai de 7 jours à compter de la date figurant sur l'accusé de réception du courrier recommandé l'informant qu'il est pressenti pour réaliser les prestations du marché, les certificats et attestations prévus au I et II de l'article 46.

Il est indiqué que tout candidat peut, s'il le souhaite, produire dès la présentation des offres ces documents

5.2.3 Jugement des offres

L'examen des candidatures se fera par le Pouvoir Adjudicateur au regard des pièces et renseignements fournis.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du code des marchés publics.

Lors de l'ouverture, les critères d'élimination seront les suivants :

- les candidats dont les candidatures ne sont pas recevables à cause de l'absence d'une ou plusieurs pièces visées à l'article 4.1 du présent règlement,

- les candidatures présentant des compétences techniques, financières ou professionnelles jugées insuffisantes,

Le jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué, dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics, et selon les critères suivants :

Prix : 60 % **Mémoire technique : 40 %**

Le mémoire technique se décomposé comme suit :

Choix des matériaux /matériels+ fiches techniques	20%
Organisation du chantier	10%
Moyens humains mis en œuvre	5%
Planning des travaux	5%

Le Pouvoir Adjudicateur examinera l'offre de base des candidats pour établir un classement. Les critères seront pris en compte pour cet examen.

Les offres sont classées par ordre décroissant.

Il est précisé que l'attribution du marché n'ira pas nécessairement au moins disant financier.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 2 ou 3 candidats au maximum, ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de sélections des offres ci-dessus.

Si une offre apparaît anormalement basse, L'HPR de Bullion pourra la rejeter par décision motivée après avoir demandé par écrit les précisions qu'elle juge utiles et vérifié les justifications fournies.

Le Pouvoir Adjudicateur n'examinera que les dossiers reçus dans les délais.

Le Pouvoir Adjudicateur examinera les dossiers complets, ne présentant pas d'irrégularité(s) et contenant tous les documents demandés.

Le Pouvoir Adjudicateur ouvrira l'enveloppe et examinera tout d'abord la régularité formelle des documents qui devront être conformes à ce qui est demandé au présent CCAP.

Les offres régulières en leurs formes seront analysées une à une puis comparativement.

En fonction de cette analyse, l'HPR de Bullion pourra, le cas échéant, demander librement aux soumissionnaires d'apporter des précisions ou compléments d'information qui seront jugés nécessaires quant à la teneur de leur offre.

IMPORTANT

Dans le cas où plusieurs propositions jugées les plus intéressantes seraient tenues pour équivalentes, tous éléments considérés, de nouvelles propositions pourront être demandées aux fournisseurs. Il pourra leur être demandé également de préciser ou de compléter la teneur de leur proposition.

La personne responsable du marché pourra en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché, sans que ces marchés puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières du marché.

Les candidats seront informés du résultat de la consultation dans la limite du délai de validité de leurs offres, pendant lequel ils restent engagés par leurs offres.

Les candidats non retenus seront informés par lettre recommandée avec AR

6 CLAUSES DE FINANCEMENT ET E SURETE

6.1 Cautionnement

Sans objet

6.2 Garantie

Sans objet

6.3 Avance forfaitaire ou facultative

Sans objet

7 ETABLISSEMENT ET PAIEMENT DES FACTURES

Facturation

Le titulaire établira une facture en 3 exemplaires, accompagnée du bon de commande signé par la Directrice de l'Etablissement ou son Adjoint, et portant outre les mentions légales et réglementaires, les indications suivantes :

- Les noms et adresses des créanciers,
- Le n° de siren, siret, enregistrement au rcc ou rm
- Le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement,
- La référence du marché ainsi que le numéro et la date des bons de commande,
- Le montant hors T.V.A,
- Le taux et le montant de la T.V.A,
- Le montant total T.T.C de la prestation
- La date.

Elle devra être transmise à l'adresse suivante :

Hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion

Services Travaux

Longchêne

78830 Bullion

Règlement des comptes du titulaire

Les paiements s'effectuent conformément aux règles de la comptabilité publique conformément aux décrets n° 2002-232 du 21 février 2002 et 2006-975 du 1^{er} août 2006 portants code des marchés publics .

Le comptable assignataire de la dépense est :

Monsieur le Trésorier principal

3 bis rue Jean Moulin

78730 Saint Arnoult en Yvelines

Le délai global de paiement est de 50 jours.

En cas de dépassement du délai global de paiement, l'établissement devra verser au fournisseur des intérêts moratoires. Leur taux est égal au taux légal en vigueur.

8 PRIX

Les prix sont réputés fermes.

9 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

9.1 – Personnes à contacter

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique qui leur sont utiles pour répondre à la consultation, les candidats peuvent s'adresser à :

Monsieur Etienne COPPÉ
Service Travaux/Marché
Tél. : 01 34 85 42 30
e-mail : ecoppe@hpr-bullion.fr

9.2 – Visite des lieux :

Une visite des lieux est obligatoire avant la remise des offres. Les soumissionnaires devront prendre rendez-vous dès que possible avec M. COPPÉ dont les coordonnées sont spécifiées à l'article 8.1.

Si nécessaire une autre visite pourra être planifiée.

Un certificat de visite sera délivré. Il devra être joint au dossier d'offre.

A Bullion, le
Le Pouvoir Adjudicateur

C. PILLET